Avorter est un choix personnel. Avorter dignement est un droit. Défendons le.

La loi française le reconnaît théoriquement.

Mais dans la pratique plusieurs d'obstacles s'opposent à l'exercice effectif de ce droit. Et des femmes sont à nouveau obligées d'aller avorter dans des pays où les délais légaux sont plus longs.

Nous revendiquons:

- des centres IVG partout en France. L'étranglement économique des hôpitaux a eu pour conséquences la fermeture de nombreux centres
- des moyens adaptés en personnels formés et payés correctement
- l'abrogation de la clause de conscience qui permet à des médecins de refuser de pratiquer des IVG, faisant de l'avortement un acte médical exceptionnel et raison pour laquelle il n'y a plus d'avortement à l'hôpital du Bailleul depuis janvier
- l'application de la loi permettant de réprimer les sites diffusant de fausses informations destinées à dissuader les femmes.

28 septembre Journée internationale de défense du droit à l'avortement



Rassemblement à 18h devant l'hôpital du Bailleul